



AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

LA LETTRE

du syndicat CFDT-MAE

N°275, mars 2017

Edito...

Rédacteurs :

Thierry DUBOC
Thierry FRANQUIN
Lionel GARDILLE
Franck LAVAL
Patricia RAVEAU-
VIOLETTE

Conception :

Franck LAVAL

CFDT-MAE :

- 57, bd des Invalides,
75700 Paris.
01 53 69 37 00

- 11, rue de la Maison
Blanche, 44036 Nantes
cedex 01
02 51 77 20 61

Mail :

[cfdt.mae@diplomatie.
gouv.fr](mailto:cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr)

Site internet :

www.cfdt-mae.fr

Facebook :

[www.facebook.com/
cfdt.mae](http://www.facebook.com/cfdt.mae)

Twitter : @CFDT-MAE



Issn 2259-6453



Cher.e.s collègues, cher.e.s camarades,

La CFDT-MAE, qui a fait le choix d'être un syndicat d'adhérents, a profité de la trêve de février pour réactualiser et aménager le fichier de ses membres et en tirer quelques statistiques qu'il nous a semblé intéressant de vous présenter dans ce nouveau numéro. Par souci d'éthique et de cohérence, nous avons choisi de ne retenir que les **1 229 adhérents à jour de leur cotisation** en laissant de côté tous les retardataires du début d'année. Et, signe de

notre engagement en faveur de tous les agents du Département, les chiffres montrent une répartition harmonieuse de nos adhérents entre les différents statuts d'agents de l'Etat (agents contractuels, agents de recrutement local et agents titulaires) et, pour ces derniers, entre les trois catégories de fonctionnaires. **Nous sommes donc loin des a priori, parfois véhiculés par ceux qui ne nous connaissent pas**, de syndicat « élitiste » ou, à l'inverse, de syndicat « pro-RL », ce qui est en totale adéquation avec le caractère inter catégoriel de notre positionnement revendicatif qui s'adresse, sans exception, à toute la communauté de travail.

Ce mois de février a également été l'occasion pour la CFDT-MAE de rencontrer et de faire part à l'administration de sa réflexion sur **l'avenir de la DGM et l'évolution des métiers du réseau culturel et de coopération**, dont vous trouverez, en pages 4 et 5, les grandes lignes. Ce projet, fédérateur, devrait ouvrir de nouvelles perspectives aux agents du Département.

De même, le comité d'action social (CAS), qui s'est tenu le 23 février à Paris, a constitué un moment fort de l'agenda social de notre syndicat, comme en témoignent les articles que vous pourrez lire en pages 6 et 7.

Au début mars, c'est Nantes qui était à l'honneur, puisque les conseillers syndicaux et permanents nantais ont accueilli leurs homologues parisiens et... togolais pour un conseil syndical, très dense, qui s'est tenu sur deux jours. **Les interventions des camarades de la section nantaise, particulièrement pertinentes, ont enrichi les débats et ont été appréciées par l'ensemble des participants.**

Enfin, parce que la **journée internationale des droits des femmes** du 8 mars n'est pas un vain mot pour nous, nous vous proposons un article sur le grand rassemblement organisé par la CFDT, à La Villette, auquel a participé notre permanent chargé de la parité et du droit des femmes.

Thierry FRANQUIN

La CFDT-MAE écrit à...

Dans le cadre de ses actions revendicatives quotidiennes, la CFDT-MAE saisit régulièrement l'administration sur vos sujets de préoccupation.

Ainsi, en janvier, nous avons écrit à la directrice générale de l'administration afin d'évoquer la question de la **recupération des journées qui seront travaillées, en poste, en raison des élections du printemps prochain** (4 tours de scrutin).

Nous avons également saisi la directrice des ressources humaines quant à **l'interprétation à donner au règlement européen 650/2012, qui traite notamment des successions à l'étranger** et notamment sur l'impact que pourrait avoir sur les agents expatriés l'article 21 paragraphe 1 qui stipule que « *sauf disposition contraire (...), la loi applicable à l'ensemble d'une succession est celle de l'État dans lequel le défunt avait sa résidence habituelle au moment de son décès* ».

Vous ne manquerez pas, bien sûr, d'être tenus informés des suites !

Adhérent CFDT-MAE, qui es-tu ?



Le suivi et la mise à jour de notre fichier adhérents est l'une des clefs de notre action militante... et l'activité quasiment dédiée de Patricia RAVEAU-VIOLETTE, permanente en poste à Nantes.

Elle vient de nous livrer ses statistiques affinées au 10 février 2017, qui nous permettent de dresser en quelques chiffres le(s) portrait(s) de l'adhérent CFDT-MAE.

Premier chiffre : nous sommes actuellement **1 229 adhérents** à jour de leur cotisation 2016.

52% de nos adhérents sont des femmes, une proportion légèrement plus élevée que celle de l'ensemble du personnel du Département (47%).

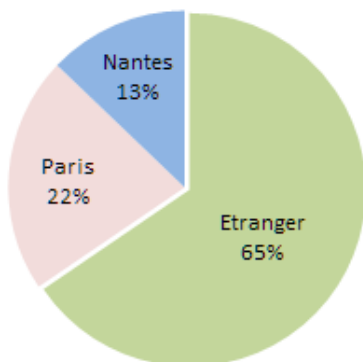
Un peu moins des deux tiers de l'effectif concerné est titulaire du MAE ou contractuel de droit français ; un peu plus d'un tiers relève du droit local.

Dans le détail, parmi les agents titulaires, 332 cat. C (28% du total), 182 cat. B (15%), 167 cat. A (14) et 54 CDI/CDD (4%).

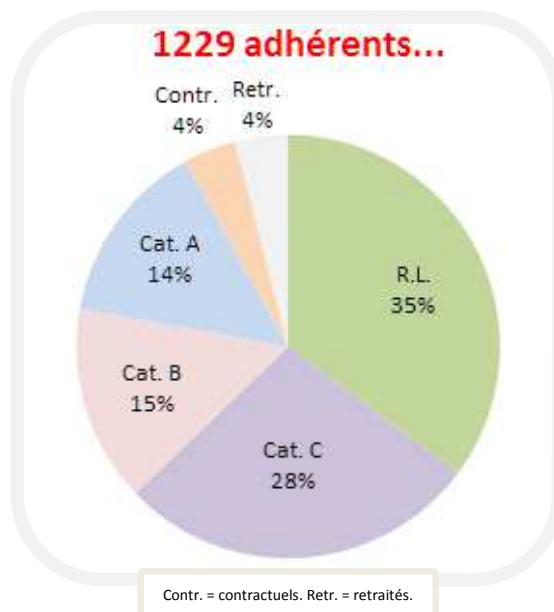
63% d'entre nous sommes en postes à l'étranger, pour 33% en France (et 4% de collègues en retraite ou en disponibilité).

En France, la section Paris peut compter sur 266 membres, celle de Nantes sur 158. **A l'étranger, nos adhérents se retrouvent dans pas moins de 120 pays** avec de forts ancrages en Afrique du nord (Algérie, de l'ordre de 80, Egypte et Tunisie, de l'ordre de 50), en Afrique de l'Ouest (Lomé, la cinquantaine, Ouagadougou et Niamey, de l'ordre de la trentaine, mais aussi Brazzaville, Djibouti et Yaoundé) et en Europe (Moscou, 40, Belgrade, Londres et Bucarest de l'ordre de 20). On relèvera que nos 20 adhérents aux Etats-Unis, s'ils ne sont pas organisés en sections, sont activement présents en CTPE et CCL.

... tout autour du monde.



1229 adhérents...



Petit point de préoccupation : notre pyramide des âges : la tranche la plus représentée est celle des 50/59 ans (30%), devant les 40/49 ans (21%) et les 30/39 (17,5%). S'il est donc un défi à relever de cette brève analyse... il se situe clairement dans le renouvellement générationnel !

40ème journée internationale des droits des femmes : la CFDT-MAE reste mobilisée

Le 8 mars dernier s'est tenue la 40e édition de la journée internationale des droits des femmes, officiellement créée par les Nations unies en 1977, mais née des premières luttes menées aux Etats-Unis (« Journée nationale de la femme » en 1909) et en Allemagne (« Journée internationale des femmes » de 1911).

La CFDT est une organisation syndicale féministe (*)

La CFDT a toujours milité pour les droits des femmes : en 1979, elle publie un ouvrage « Travailleuses : Combat pour une libération » qui est le premier de l'organisation syndicale sur le thème de l'égalité professionnelle. Sa secrétaire nationale, Jeannette LAOT, adhère au MLAC (Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception) ce qui est validé par le Bureau national de la CFDT. Cette décision constituera un véritable tournant idéologique pour la CFDT qui, rappelons-le, était encore quelques années plus tôt, une organisation chrétienne (CFTC).

La CFDT a organisé le 8 mars dernier à Paris l'évènement Mix'Idées, contribuant à la diffusion d'une « culture de la mixité » qu'elle promeut depuis 2013

Tables rondes et ateliers ont permis à toutes et tous de repartir avec de nouvelles idées d'action. Un rendez-vous qui a non seulement permis de faire le point sur les avancées mais également sur les efforts à fournir en matière d'égalité des sexes.

Plusieurs thématiques ont pu être abordées : l'exercice du temps partiel, les interruptions de carrière liées à la maternité ne jouant évidemment pas en faveur de l'égalité professionnelle. Et les chiffres le confirment, sans grande amélioration d'une année à l'autre. En France,

les emplois à temps partiel sont occupés à 80% par des femmes. Ainsi, les femmes gagnent 26,7% de moins que les hommes (Insee), et touchent une retraite de 42% inférieure à celle des hommes. Enfin, la charge de la parentalité incombe encore majoritairement aux mères, alors qu'il faudrait encourager les pères à consacrer davantage de temps à leurs enfants pour que les mères puissent justement avoir un peu plus de temps, tout simplement.

Les violences sexistes, le harcèlement moral et sexuel ont également fait l'objet d'échanges nourris dans des stands dédiés, ainsi qu'à travers la projection de courts métrages

internationaux relatant la condition féminine dans le monde. En effet, il reste sur ces sujets encore beaucoup à faire, tant le nombre de femmes victimes de ces agissements au quotidien sur le lieu de travail reste important.

Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, est intervenu en fin de journée pour clore l'évènement et rappeler que la CFDT est une « organisation résolument féministe » et qu'elle reste et restera toujours engagée dans le combat pour les droits des femmes. Il a rappelé que la parité passe aussi par le renouvellement intergénérationnel et la diversité et qu'il y a sur ce sujet, un réel enjeu pour l'avenir.

Et aux Affaires étrangères ?

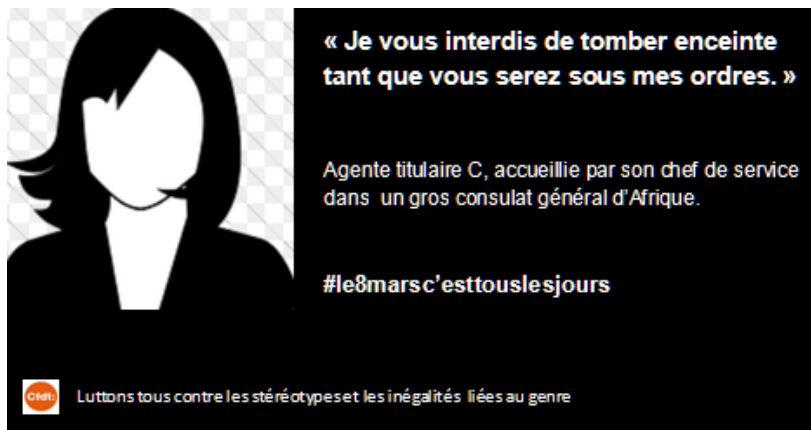
Certes l'administration a évolué depuis quelques années sur l'égalité et la parité femmes-hommes au ministère, tant sur le recrutement que sur les promotions, mais des marges d'amélioration existent, notamment sur les nominations aux postes d'ambassadeurs, sur le temps de travail, le télétravail, la parentalité, tout comme la lutte contre le sexisme, le harcèlement moral et sexuel. La CFDT-MAE est pleinement engagée sur ces sujets et sa présence dans les instances de dialogue social (CTAC, CTM, CHSCT, CTPE) lui permet de rappeler ses revendications et de faire avancer ces dossiers. Elle plaide aussi pour une gouvernance où les femmes et les hommes décident à parité : ce n'est donc pas un sujet uniquement sur

les femmes, mais sur la société toute entière, touchant autant les femmes que les hommes. Il ne s'agit en aucun cas de semer la division ou d'opposer les uns aux autres, au contraire.

Enfin, il convient de rap-

peler que l'administration a posé sa candidature auprès de l'AFNOR pour obtenir le Label « Egalité professionnelle femmes-hommes ». La CFDT-MAE pour sa part vient de lancer une enquête sur « le sexisme au quotidien » sur son site internet, pour rappeler que la lutte continue aussi... sous toutes ses formes.

(*) : le féminisme est un mouvement social qui a pour objet l'émancipation de la femme, l'extension de ses droits en vue d'égaliser de façon effective son statut avec celui de l'homme, en particulier dans le domaine juridique, politique, économique, social et culturel.



Métiers de la coopération et de l'influence : une filière d'avenir pour les agents du Département ?



La CFDT-MAE a reçu le 13 février dernier le chargé de mission auprès de la Directrice générale de l'administration et de la modernisation (DGAM), qui prépare un rapport sur l'évolution des métiers de la coopération et de l'influence en lien avec l'exercice GPEEC mené au Département.

Le chargé de mission a rappelé les principales échéances de l'exercice :

- 4 avril : réunion de restitution des travaux de la GPEEC devant les organisations syndicales, présidée par la DGAM,
- Rapport d'étape en mai : ce rapport sera soumis aux ministres entrant et sortant et proposera diverses options ;
- Comité technique ministériel (CTM) fin juin : restitution définitive des travaux aux syndicats.

La CFDT-MAE a saisi cette occasion pour expliquer et préciser ses principales revendications.

Suppression des effectifs : arrêter l'hémorragie !

La CFDT-MAE a notamment rappelé que la direction générale de la mondialisation (DGM) a depuis 2006 connu la diminution la plus importante (-33 %) en termes d'effectifs et que le cycle de réduction rapide de ses effectifs, tant à l'administration centrale que dans le réseau à l'étranger, doit s'arrêter ou du moins se stabiliser afin de rendre parfaitement crédible la démarche de gestion prévisionnel des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC).

Sécuriser les métiers et les parcours professionnels est une stratégie durable

La CFDT-MAE a plaidé pour une meilleure sécurisation des métiers et des parcours professionnels à l'administration centrale et à l'étranger, ce qui se traduirait par la création d'une véritable filière de coopération et de l'influence.

Celle-ci permettrait notamment de renforcer la visibilité et l'attractivité des métiers de la DGM, que ce soit à l'administration centrale ou dans le réseau, souvent encore trop mal connus par de nombreux agents du Département. Le recrutement, l'information et la formation sur les métiers et les parcours professionnels dans le réseau de la coopération et de l'influence méritent donc d'être davantage développés.

Offrir plus de chances aux agents titulaires / CDI du Département dans le réseau à l'étranger... du Département

L'affectation des agents titulaires / CDI de catégories A et B du Département dans le réseau se poursuit, notamment sur les fonctions de conseillers culturels et de coopération (COCAC, COCAC adjoint), de secrétaires généraux (SG et SG adjoint) de SCAC/EAF. La CFDT-MAE soutient ce mouvement général de recrutement et en demande la pérennisation.

La CFDT-MAE estime toutefois qu'il est possible d'aller encore plus loin et de faire confiance aux agents du Département sur d'autres fonctions, telles que celles d'attaché culturel et d'attaché de coopération (pour les agents de catégorie A du corps des secrétaires des affaires étrangères), de directeur délégué d'institut français (en catégorie A pour les postes plus importants et en catégorie B pour les autres), voire d'agent comptable (catégorie A ou B), qui peuvent constituer à terme un gisement de métiers où pourraient être affectés utilement et en priorité, les agents du Département.

Enfin, la CFDT-MAE rappelle que les indemnités de résidence à l'étranger (IRE) des agents contractuels devront être revues à la hausse, afin de les mettre en adéquation avec le niveau des fonctions exercées et ainsi les rapprocher des indemnités versées aux agents titulaires. Réduire cette différence permettra plus facilement, à terme, le remplacement des contractuels par des titulaires et réduira les inégalités pour des fonctions similaires.

Former et se former : la formation est un enjeu vital dans le développement de la filière et la professionnalisation des agents

La CFDT-MAE plaide pour la création au Département d'un dispositif de formation interne qui soit encore mieux adapté aux métiers de la coopération et de l'influence. Cette faiblesse au ministère est susceptible de dissuader concomitamment les talents et de nouvelles vocations au Département.

La CFDT-MAE propose donc que les stages soient mieux adaptés et rendus obligatoires avant tout départ en poste: l'idée d'offrir une formation ciblée, notamment pour les COCAC et les SG, par analogie à ce qui est demandé aux consuls généraux ainsi qu'aux chefs de chancellerie et de services communs de gestion SCG, n'est-elle pas crédible et sérieuse ?

Enfin, développer la formation au management, y compris pour les agents contractuels nouvellement recrutés, est devenu crucial sur les thématiques suivantes revendiquées par la CFDT-MAE: déontologie et exemplarité des encadrants, prévention des risques psychosociaux – RPS-, dialogue social en poste (DSP), Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), interculturalité. Il en va aussi de l'image de la France sur le terrain ainsi que du bien-être des agents à l'étranger.

Intégrer les recrutés locaux dans les progrès attendus

L'évolution des métiers de coopération et de l'influence concerne aussi les recrutés locaux travaillant dans les SCAC/EAF, qui doivent être à même de s'adapter aux mutations des métiers du réseau. La CFDT-MAE soutient l'idée qu'un plan de formation à destination des recrutés locaux soit élaboré

dans chaque SCAC/EAF en liaison avec l'Institut français. Ce mouvement général devra envisager des évolutions de carrière individualisées, prenant en compte les besoins des SCAC/EAF et les souhaits des agents recrutés localement.

Assurer une meilleure tutelle sur les opérateurs

La CFDT demande à ce que la fonction de tutelle soit renforcée en matière d'effectifs et que les parcours des agents chargés de ce pilotage à la DGM soient davantage valorisés (affecter donc moins d'agents contractuels à durée déterminée, dits CDD « Kleenex » et plus d'agents titulaires et de CDI sur ces postes).

Promouvoir davantage la parité et la diversité

Le département vient de lancer une procédure de demande de labellisation auprès de l'AFNOR pour obtenir le label « Egalité et Diversité ».

La CFDT ne peut que soutenir la démarche. Cet exercice devra à terme comprendre dans son périmètre les agents publics comme les recrutés locaux. Il convient de rappeler que la proportion d'hommes reste encore majoritaire dans les fonctions de COCAC.

La CFDT-MAE a présenté de nombreuses propositions au chargé de mission- qu'elle considère comme essentielles tant pour l'évolution de la DGM que pour celle des agents du Département – avec la ferme conviction qu'il puisse les intégrer au rapport qu'il remettra prochainement à l'administration. Elle entend donc suivre cet exercice de près et restera, bien évidemment, vigilante sur la prise en compte de ses principales revendications, car il y a là un véritable enjeu pour les prochaines années à venir.



Crédits médico-sociaux pour les recrutés locaux (RL) : on progresse



Le comité d'action sociale (CAS) est appelé chaque année à examiner la protection sociale (maladie, maternité, hospitalisation) des recrutés locaux et de

leur famille dans les pays où le ministère doit se substituer aux autorités locales et aux compagnies d'assurance parce que le système assurantiel y est défaillant : Burkina-Faso, Burundi, Cambodge, Centrafrique, Congo, Djibouti, Erythrée, Guinée, Libéria, Madagascar, Mozambique et Tchad.

La Délégation pour la politique sociale (DPS) intervient également pour des dépenses médicales ponctuelles ou facultatives dites « secours exceptionnels » et pour des dépenses médicales en France lorsque l'infrastructure hospitalière du pays où le recruté lo-

cal est employé ne permet pas les soins et les traitements nécessaires.

Le montant total des crédits utilisés au bénéfice des RL est d'environ 90 000 € par an et a peu évolué depuis cinq ans. En revanche le nombre de pays où la protection sociale est défaillante a diminué de moitié, passant de 28 en 2012 à 14 en 2016. La Tanzanie est sortie de la liste en 2016.

En réponse à la CFDT qui demande qu'un effort particulier soit fait en 2017 à Madagascar (25 000 € par an) et au Cambodge (4 000 €), deux pays où un grand nombre de RL et leurs ayants-droit sont concernés, la DRH répond qu'une solution devrait être trouvée pour la Grande Ile en 2017 et que les responsables du poste à Phnom Penh seront sollicités.

Les organisations syndicales demandent que des instructions soient données aux postes pour harmoniser leurs pratiques. Il s'agit de combattre les différences de traitement entre les postes, notamment sur le niveau d'un éventuel ticket modérateur, sur les documents à produire, sur les risques couverts (optique, dentisterie...) et sur la prise en charge des ayants-droits.

Ca ne s'arrange pas dans les cantines parisiennes !



Le CAS est l'occasion de vérifier, ou pas, si Elior, « leader (autoproclamé) de la restauration collective en France », et nouveau titulaire du marché de la restauration collective sur les trois sites

franciliens du MAEDI (Convention, Quai d'Orsay et la Courneuve), a respecté sa promesse de surmonter avant fin janvier les nombreux dysfonctionnements constatés début janvier.

La CFDT s'inquiète des effets de seuil, en matière de tarifs des cantines, générés par les augmentations d'indice suite à la mise en œuvre du Protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) et demande à l'administration si elle confirme que le plafond pour la subvention interministérielle

sera relevé de l'indice 466 à l'indice 477.

La DPS indique qu'en effet la DGAFP a donné son accord et prépare une circulaire en ce sens.

Puis la CFDT, qui a encore reçu quelques échos très négatifs sur la qualité et le service offerts par le nouveau prestataire Elior, demande si celui-ci a tenu promesse et si tout est « rentré dans l'ordre à compter de fin janvier ».

Réponse sans ambages de l'administration : « Il y a encore des dysfonctionnements, des problèmes de remboursement, de facturation. Des deux côtés de cette table, on a tous le même niveau d'insatisfaction. On est fin février, ça met effectivement beaucoup de temps à rentrer dans l'ordre ! On continue à faire pression et à exercer notre vigilance. »

La comparaison, en termes de tarifs et de qualité des repas, entre la prestation de la restauration nantaise, gérée par les organisations syndicales du MAE, et les piètres performances des opérateurs privés qui se succèdent à Paris, n'est pas à l'avantage de ces derniers...

Comité d'action sociale : focus sur la CAF de Nantes



A la demande de la CFDT, un point est ajouté en séance à l'ordre du jour du comité d'action sociale du 23 février 2017, présidé par la directrice des ressources humaines.

Seulement une demi-douzaine d'agents nantais seraient lésés

par la prise en compte de leur IRE

Nous rappelons que, lors du dernier comité technique d'administration centrale, nous avons obtenu un accord de principe de la directrice générale de l'administration (DGA) pour qu'une enquête soit menée auprès des agents nantais de retour de poste, sur la base d'un questionnaire adressé chaque saison, pour accompagner au mieux les familles concernées.

Il s'agit de connaître précisément le nombre d'agents et les prestations concernés par la décision de la CAF de Nantes, de prendre en compte leurs indemnités de résidence pour le calcul de leur quotient familial, ce qui a pour effet de les priver de plusieurs allocations. Nous souhaitons déterminer ainsi le coût théorique d'une prise en charge sur les crédits sociaux du MAEDI.

L'administration indique que la délégation des affaires générales à Nantes (DAGN) a conduit une enquête au-

près des agents de retour de poste lors des rentrées 2015 et 2016. 30 agents sur 166 ont répondu. Ils soulignent la lenteur des procédures de la CAF. Six ou sept agents se jugent lésés par la prise en compte de leurs IRE. Quelques agents indiquent avoir reçu des prestations.

Si vraiment la prise en compte des IRE dans le calcul du quotient familial touche si peu d'agents, la délégation pour la politique sociale pourrait généraliser les mesures palliatives déjà prises (création d'une prestation spécifique PAJE-CMG) à ces quelques agents lésés injustement.

Vos papiers !

Le comité d'action sociale se termine sur une note optimiste : la CAF de Nantes, jamais à court de créativité administrative, avait pris l'habitude de demander le passeport des agents en partance pour l'étranger et se basait sur la date de validité du visa pour cesser le versement des prestations familiales !

Un arbitrage a été rendu en notre faveur et la CAF, se fondant sur les règles du détachement des travailleurs français à l'étranger, versera désormais les allocations familiales jusqu'à la fin du mois d'août.

Un remboursement rétroactif interviendra pour les années 2015 et 2016.

POINT F.A.Q.



Sur son site, www.cfdt-mae.fr, notre syndicat nourrit régulièrement une « foire aux questions » sur divers points de réglementation ou de pratique administrative, RH etc. Retrouvez-les toutes en vous connectant dans l'espace adhérent (*)... et découvrez les plus récentes chaque mois dans ces colonnes.

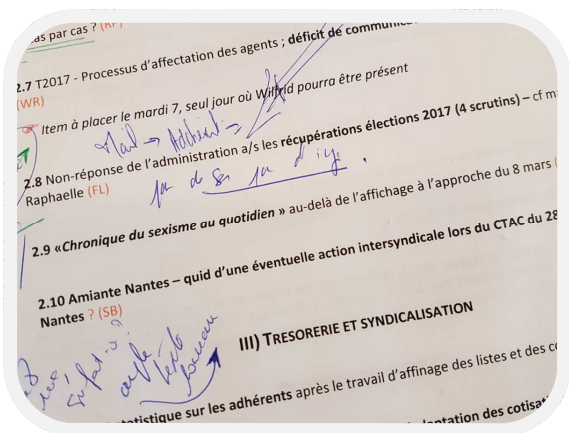
La question du mois : Que disent les textes sur l'éventualité d'un congé de maladie de plus de trois mois en poste et quels seraient ses effets ?

R. : L'article 34 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 prévoit que « Le fonctionnaire en activité a droit à des congés de maladie dont la durée totale peut atteindre un an pendant une période de douze mois consécutifs en cas de maladie dûment constatée mettant l'intéressé dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions. Celui-ci conserve alors l'intégralité de son traitement pendant une durée de trois mois ; ce traitement est réduit de moitié pendant les neuf mois suivants. Le fonctionnaire conserve, en outre, ses droits à la totalité du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence. ».

Par ailleurs l'article 25 du décret n° 67-290 du 28 mars 1967 fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'Etat et des EPA en service à l'étranger prévoit que « les agents sont obligatoirement rapatriés au-delà de six mois de congés de maladie. »

(*) Login adhérent oublié ? Demandez-le nous par mail : cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr

La vie des sections : Nantes accueille le conseil syndical



Le congrès de notre syndicat, tenu en juin dernier à Bierville, a acté, sur proposition de la section nantaise, l'organisation d'un conseil syndical par an à Nantes (sur trois au total).

Le premier exercice s'est donc tenu dans la salle D001 de Breil IV les 6 & 7 mars dernier en présence notamment de notre camarade Kossi MOUMOUNI, venu tout spécialement de Lomé.

A l'ordre du jour, de nombreuses **questions revendicatives** : RIFSEEP pour les cat. C au SCEC et à la DFAE, récupération élections, amiante Tripode, volontaires internationaux dans les services visas, mais aussi des **réflexions de fond** sur le sexisme au quotidien, la question des grilles ou du cadre salarial pour les RL en poste, l'avenir des corps C, la formation syndicale et des sujets d'**organisation interne** : élections 2018, trésorerie, syndicalisation, collaboration avec le SGEN -CFDT.



Calendrier

- 28 mars** : Comité technique d'administration centrale (CTAC), Nantes,
 - 19 avril** : CAP des adjoints techniques (ADJTEC), Paris,
 - 27 avril** : CAP des secrétaires des Affaires étrangères (SAE), Paris,
 - 5 mai** : CAP des secrétaires des systèmes d'information et de communication (SE SIC), Paris,
 - 10 mai** : CCP des agents contractuels « ante Le Pors », Paris,
 - 11 mai** : CAP des adjoints administratifs de chancellerie (ADJADM), Paris,
 - 18 mai** : CAP des attachés des systèmes d'information et de communication (ASIC), Paris.
- La liste des CAP de fin mai et de juin sera publiée dans la Lettre du syndicat d'avril.

Au sommaire ce mois-ci...

Edito	page 1
« La CFDT écrit à... »	page 2
Adhérent CFDT-MAE, qui es-tu ?	Page 2
40 ^e journée internationale des droits des femmes	Page 3
Métiers de la coopération et de l'influence : filière d'avenir ?	Page 4
Comité d'action sociale : RL et cantines parisiennes	Page 6
Comité d'action sociale : Point sur la CAF de Nantes	Page 7
Vie des sections et calendrier	Page 8